

L'écriture de la chancellerie de France au XIV^e siècle

OBSERVATIONS SUR SES ORIGINES ET SA DIFFUSION EN EUROPE

MARC H. SMITH

La réinvention de l'écriture courante aux XII^e et XIII^e siècles a produit des formes si variées qu'elles ont résisté jusqu'ici à tout effort de classement, et d'autant plus que des écritures en grande mesure semblables se rencontrent alors aux quatre coins de l'Europe. A ce foisonnement typologique s'ajoutent des variations de module, des excès de vitesse et des déformations qui ont mené souvent l'écriture aux limites objectives de la lisibilité. Le XIV^e siècle offre un tout autre paysage. En quelques décennies, les documents ont pris un aspect plus stable et plus uniforme. La difficulté que nous rencontrons, dès lors, n'est plus tant de lire que plutôt de parvenir à distinguer les mains ou de tenter des datations. Ce sont là des constatations qu'on peut faire, avec plus ou moins d'assurance, à l'échelle de chaque grand territoire politique et culturel d'Europe. Elles sont particulièrement vraies en France, où une remarquable discipline collective s'est peu à peu imposée au détriment de l'inventivité du siècle précédent. Nous restons cependant dans l'ignorance des conditions de cette évolution. Il nous est même difficile de la décrire, les rares études et les rares albums, conçus dans le cadre des nations voire des régions, n'offrant qu'un corpus disparate, des terminologies incompatibles et des perspectives historiques partielles, qu'on chercherait en vain à combiner en un tableau européen.

Je chercherai ici à tracer quelques avenues, un peu trop rectilignes sans doute, dans ces friches, en suivant le développement et les progrès de l'écriture française. Cette écriture a connu en effet, au-delà du royaume, une fortune encore largement sous-estimée, et qui éclaire en partie l'évolution générale à l'échelle de l'Europe. L'histoire des écritures gothiques a certes fait une place d'honneur aux «bâtardes» d'origine française employées dans les livres, mais sans guère s'attarder aux formes documentaires qui en forment le substrat. Dans les pages qui suivent, c'est le versant livresque qui devra être pour une fois sacrifié faute de place, mais non sans avoir rappelé que l'histoire des écritures formelles ne saurait se comprendre indépendamment de celle des écritures d'usage courant.

TERMINOLOGIE ET TYPOLOGIE

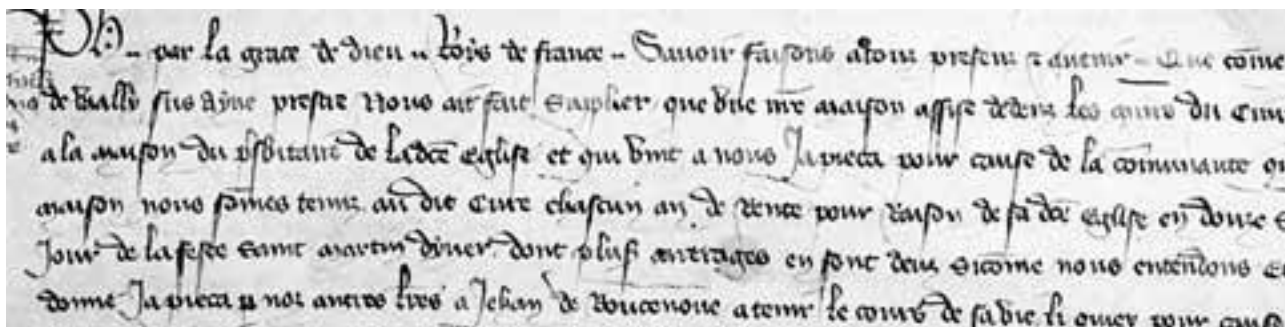
Cette nouvelle écriture qui envahit l'usage courant est aujourd'hui souvent incluse sous le même nom de «bâtarde»; mais ce nom recouvre des choses trop diverses selon les auteurs et prête à de constantes confusions. Il paraît préférable de le réserver aux formalisations livresques, puisque ce sont elles que désignent sous ce terme les inventaires de bibliothèque du XV^e siècle¹. Le sens même du nom paraît renvoyer au caractère hybride de cette écriture, de modeste origine cursive et élevée à une dignité intermédiaire par une exécution à la mode livresque, en traits juxtaposés. Le terme de «bâtarde documentaire» est au moins aussi contestable, puisqu'il semble, à l'inverse, faire dériver cette écriture de celle des livres². Pour l'archétype documentaire, Alain de Boüard a proposé un nom alternatif, la

¹ Toujours fondamental: C. WEHMER, Die Namen der 'gotischen' Buchschriften. Ein Beitrag zur Geschichte der lateinischen Paläographie. *Zentralblatt für Bibliothekswesen* 49 (1932) 11–34, 169–176, 222–234, spécialement 230–234.

² E. POULLE, [compte rendu de:] J. STIENNON, Paléographie du Moyen Age. *Bibliothèque de l'École des chartes* 132 (1973) 612–620, spécialement 617.

«mixte»³. Ce nom est lui-même trop vague et n'a guère été utilisé en dehors de l'École des chartes, mais je m'y tiens provisoirement pour ne pas ajouter au désordre.

Les formes typiques sont connues (ill. 1). Les hautes hastes supérieures portent des boucles légèrement anguleuses; les hampes inférieures sont terminées en pointe, fuselées, débarrassées des ligatures ascendantes qui les prolongeaient autrefois (notamment dans **s** long et dans **p**); le style général évolue vers plus de contraste et de brisures, contrebalancé par des ornements souples et filiformes. Quelques lettres particulières ont été reconnues comme distinctives; nous y reviendrons plus bas.



Ill. 1: Registre de la chancellerie de France (1337). Arch. nat. (Paris), JJ 68, fol. 9

La mixte est familière aux paléographes, donc, mais peu étudiée: omniprésente et stéréotypée, elle fait peut-être figure d'automne routinier des cursives médiévales — avant le printemps de l'humanistique, invention de l'écriture «moderne», et avant les cursives débridées de la Renaissance. Pourtant la naissance de la mixte, loin d'être un aboutissement progressif et inéluctable, résultait elle aussi de décisions précises. Et elle s'est diffusée en concurrence avec des types variés, en vertu de facteurs divers, graphiques, c'est-à-dire pratiques, et extragraphiques, c'est-à-dire sociaux et politiques. C'est donc un objet historique non moins digne d'intérêt que d'autres écritures conquérantes, que ce soient la minuscule caroline, l'humanistique ou l'anglaise du XVIII^e siècle.

Comme l'humanistique, elle offre aux historiens ce double avantage: une origine précise, indiquée par A. de Bouard et précisée par Emmanuel Poulle⁴, chez les clercs de Philippe le Bel peu avant 1300; et une documentation qui devient bientôt immense. Mais l'individualité de cette écriture au moment où elle se définit, par rapport à celles dont elle est issue, est tout de même moins évidente; et ceci permet de s'interroger sur les critères par lesquels nous définissons un type d'écriture: comment distinguer l'essentiel et l'accessoire, la règle et ses interprétations?

Les approches méthodiques de la typologie ont volontiers insisté sur les lettres individuelles. C'est ainsi que Gerhard Lieftinck a classé les gothiques d'après les combinaisons de trois couples d'allo-graphes, pour **a**, **s** et **l**; et Albert Derolez a maintenant montré qu'on pouvait faire entrer dans ce tableau quatre siècles d'histoire⁵. Le principe a aussi été traduit sous forme statistique dans les travaux bien connus de Peter Gumbert⁶. Pour les documents, un essai semblable a été fait par Joachim

³ Terme sans doute déjà consacré dans son enseignement à l'École des chartes avant d'apparaître incidemment, comme s'il allait de soi, dans A. DE BOUARD, Des principes de l'histoire morphologique de l'écriture, dans: Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel I. Paris 1955, 174–177.

⁴ POULLE, compte rendu (cf. n. 2) 617–619; ID., Une histoire de l'écriture. *Bibliothèque de l'École des chartes* 135 (1977) 137–144, spécialement 142–144; ID., Les faux de Robert d'Artois et l'histoire de l'écriture, dans: R. LEJEUNE–J. DECKERS (éd.), *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon*. Liège 1982, 519–534.

⁵ A. DEROLEZ, The palaeography of gothic manuscript books from the twelfth to the early sixteenth century (*Cambridge Studies in Palaeography and Codicology* 9). Cambridge 2003. D'autres variétés ont été distinguées selon l'emploi des différentes formes d'une lettre, par W. OESER, Das 'a' als Grundlage für Schriftvarianten in der gotischen Buchschrift. *Scriptorium* 25 (1971) 25–45.

⁶ Notamment: J. P. GUMBERT, Nomenklatur als Gradnetz. Ein Versuch an spätmittelalterlichen Schriftformen. *Codices manuscripti* 1 (1975) 122–125.

Spiegel⁷, qui a classé un ensemble de chartes allemandes du XIV^e siècle selon trois autres lettres: **a**, **g** et **m**. Tout récemment, Irene Ceccherini⁸ a décrit les écritures notariales florentines autour de 1300 selon les variations des hastes et des hampes, ce qui revient à sept lettres, **d**, **g**, **l**, **p**, **q**, **r** et **s**.

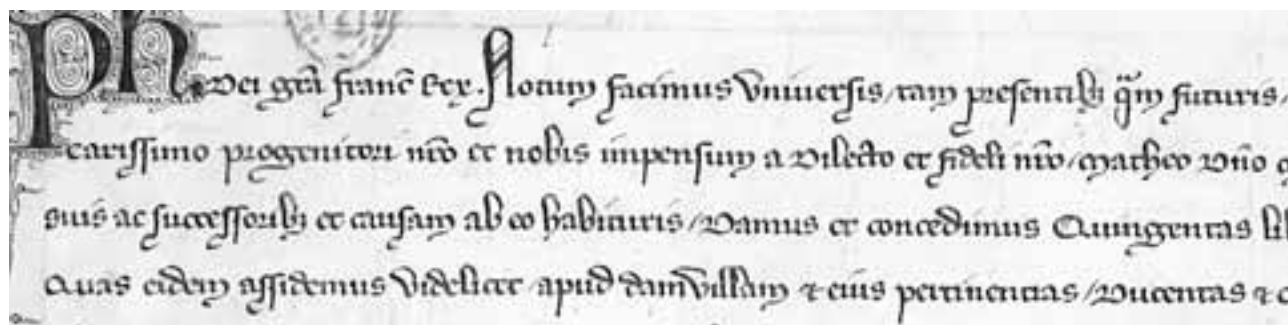
Ces groupes peuvent certes révéler des catégories distinctes, du moins dans un contexte donné. Ce ne sont toutefois que des indices, non des empreintes génétiques immuables qui résumeraient à elles seules les caractères d'un type. Les particularités des lettres, surtout des plus fréquentes, jouent certes un rôle dans l'aspect général, mais toujours subordonnées à ce qu'elles ont en commun: proportions, angle d'écriture, inclinaison, rapports entre les lettres, etc. Ces données sont difficiles à mesurer ailleurs que dans une écriture très formelle⁹ (et c'est pourquoi nous cherchons volontiers des critères de classement plus immédiats), mais ce sont visuellement les plus déterminantes, et dans l'exécution de même, elles étaient autant et plus sensibles pour la main que le choix de telle ou telle lettre. Il faudra donc s'essayer empiriquement à quelques observations générales¹⁰.

Un cas comme celui de la mixte permet de prendre à rebours la démarche typologique. Au lieu de créer, sur un petit nombre de critères, des classes étanches dont on vérifierait ensuite la pertinence historique, on admettra seulement comme fait historique manifeste qu'il existe une discipline collective propre aux bureaux de la royauté française, donc une écriture normée, dont on peut chercher à établir le plus grand nombre de caractéristiques.

Ce corpus circonscrit permet aussi de mieux maîtriser l'analyse diachronique, afin d'identifier le moment où la norme change. On pouvait craindre, avant vérification, qu'il s'agît d'une transition insensible et aléatoire, lettre par lettre, sur une période longue. Au contraire: il s'est produit un changement coordonné, touchant presque simultanément tout un ensemble de lettres en même temps que la technique générale. Le mouvement, amorcé dès le début des années 1290, s'est fixé en une nouvelle norme dès avant la fin de la décennie.

FORMATION

Au commencement du règne de Philippe le Bel (1285), la chancellerie pratiquait une écriture qui n'avait guère changé depuis le milieu du siècle (ill. 2). C'était une écriture à main posée, techniquement proche d'une écriture livresque mais plutôt en retard sur sa gothicisation quant au contraste ou à la brisure: des lettres larges, assises immobiles côte à côte; une écriture globalement dérivée de l'écri-



Ill. 2: Lettres patentes de Philippe le Bel (1286). Arch. nat., K 36, n° 6

⁷ J. SPIEGEL, Vom Trecento I/II zum Typ A, B, C... Ein Versuch zu Terminologie und (computer)-graphischer Darstellung der Urkundenschrift des 14. Jahrhunderts. *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte* 55 (1992) 65–76.

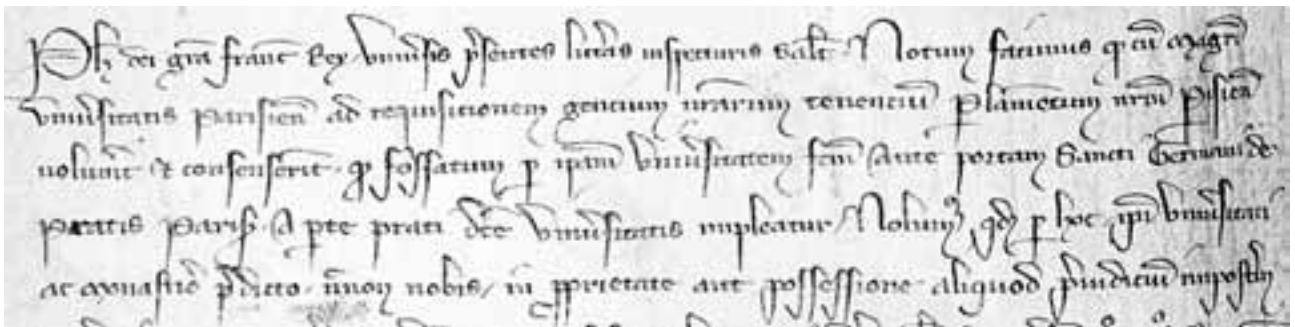
⁸ I. CECCHERINI, La scrittura dei notai a Firenze tra la fine del Duecento e gli inizi del Trecento (thèse, univ. de Florence). 2002. Je remercie vivement l'auteur de m'avoir amicalement communiqué ce travail inédit.

⁹ Comme l'a fait L. GILISSEN, *L'expertise des écritures médiévales*. Gand 1973.

¹⁰ En attendant les solutions que pourrait offrir un traitement informatique des images, pour caractériser la texture générale d'une écriture plutôt que d'y identifier des lettres individuelles. Un tel projet est en cours, en collaboration entre trois laboratoires d'informatique, l'Institut de recherche et d'histoire des textes et l'École nationale des chartes: GRAPHEM, financé par l'Agence nationale de la recherche (2008–2010).

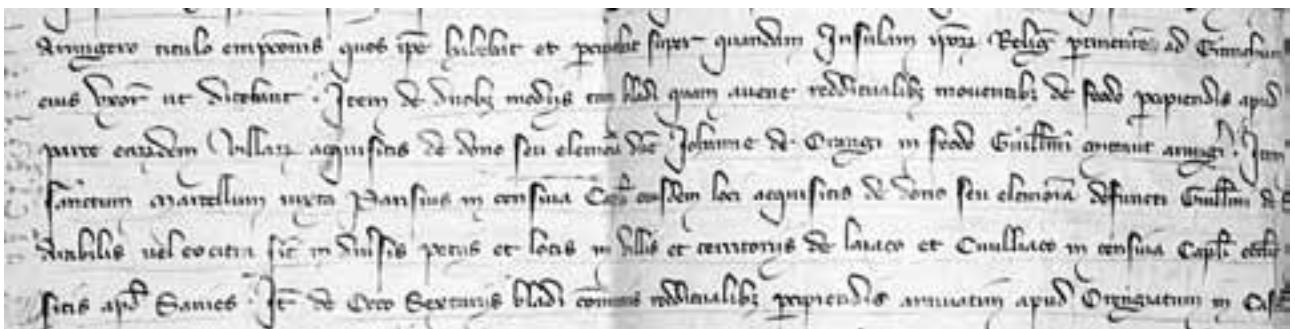
ture des bulles au temps de saint Louis, mais sans leur légèreté. On y rencontre même encore, comme au XII^e siècle, des mains visiblement formées à une écriture rigidement livresque (y compris des s longs dressés sur la ligne), quoique agrémentée pour la chancellerie d'excroissances ornementales¹¹.

Au cours des années 1280 bien des mains tendent déjà à s'allonger et à s'alléger¹². Mais dans quelques-unes le changement se précipite. En 1290, c'est dans un modeste mandement qu'on trouve déjà un type partiellement renouvelé (ill. 3) — laissant penser qu'ici encore, à l'échelle d'une institution, le renouveau graphique, comme souvent, a pu se manifester plus librement et plus tôt dans les écrits les moins soignés. L'impression générale d'un pas décisif vers la mixte est confirmée par l'examen de détail, où on relève nombre de formes particulières correspondant à la nouvelle norme en voie de formation¹³.



Ill. 3: Mandement de Philippe le Bel (1290). Arch. nat., K 36, n° 20 bis

Mais voici peu après, en 1293, un exemple déjà très avancé du nouveau style, de haute tenue calligraphique, et avec un large ensemble de lettres parmi celles qui resteront caractéristiques de la mixte (ill. 4). Ces nouveautés se répandent dès lors plus largement dans la chancellerie: souvent par simple imitation de lettres isolées, plus faciles à adopter qu'un style général auquel la main doit se faire; à l'inverse, même quand le style est maîtrisé, les allographes anciens peuvent y survivre. Et après 1300 le nouveau style prédomine déjà, reconnaissable aussi bien dans une exécution régulière (ill. 5) que dans des variations plus individuelles et rapides (ill. 6), même si jusqu'au début des années 1320 on rencontre encore des mains retardataires¹⁴.



Ill. 4: Lettres patentes de Philippe le Bel (1293). Arch. nat., K 36, n° 26 bis

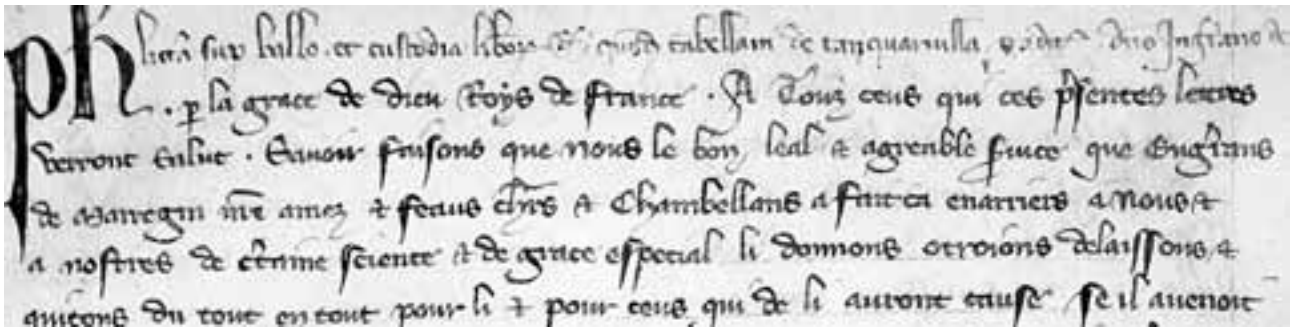
¹¹ Arch. nat., K 36, n° 7 (1287).

¹² Arch. nat., K 36, n° 8 (1287).

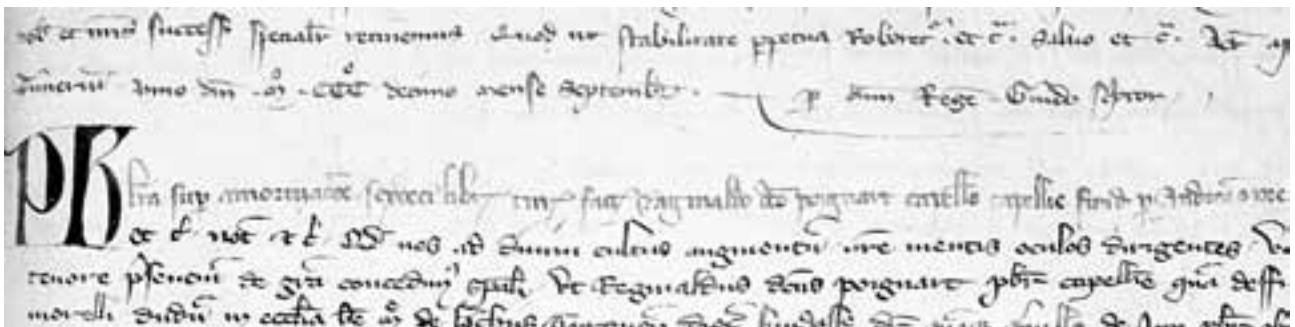
¹³ Pour l'analyse de ces caractères, voir plus bas.

¹⁴ Lesquelles ne peuvent guère correspondre à une arrière-garde de clercs âgés, puisque tous ceux présents à cette date ont débuté après 1293, la plupart même après 1300: R.-H. BAUTIER, *Le personnel de la chancellerie des derniers Capétiens*, dans: *Prosopographie et genèse de l'État moderne*. Paris 1986, 91–115, spéc. 97; réimpr. dans: *Id.*, *Chartes, sceaux et chancelleries II*. Paris 1990, 853–877, spéc. 859. Ceci complique la question déjà obscure des lieux et modes d'apprentissage de l'écriture par ces clercs.

¹⁵ Arch. nat., X^{1A} 2, fol. 25 (1298) et fol. 92 et suiv. (parlement de Toussaint 1292, requête de l'évêque de Laon). La chronologie apparente est peut-être faussée dans le détail par les délais d'enregistrement incertains.



Ill. 5: Registre de la chancellerie de France (1310). Arch. nat. JJ 45, fol. 12



Ill. 6: Registre de la chancellerie de France (1310). Arch. nat. JJ 45, fol. 114

ANALYSE

Dès son émergence la mixte a presque tous ses signes distinctifs. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut en dresser l'état suivant:

Les lettres déjà indiquées, particulièrement par Emmanuel Poulle¹⁶, comme caractéristiques de la mixte sont des allographes rigoureusement différenciés selon leur position dans le mot:

- l'**a** à crosse qu'utilisait la chancellerie au XIII^e siècle a cédé à l'**a** simple, sauf éventuellement à l'initiale ou en position isolée;
- **s** est long en position initiale ou médiane, et fuselé (c'est-à-dire débarrassé de la boucle de liaison entre le bas du fût et la tête); mais toujours court en fin de mot;
- **m** et **n** se prolongent sous la ligne en position finale, et seulement là.

Ces détails, en réalité, ne sont distinctifs que par leur caractère obligatoire, mais chacun, comme le rappelle encore E. Poulle, était déjà largement répandu avant la fin du XIII^e siècle. Précisons: la règle des **s** longs et courts était déjà largement appliquée à la chancellerie, et celle des **m** et **n** finaux presque autant; le plus neuf, dans ce contexte, ce serait donc l'adoption de l'**a** simple, et la suppression des ornements artificieux en crochet au bas des hampes, notamment de **s** long (et **f**). Mais si on regarde à l'extérieur de la chancellerie, ces **a** et ces **s** simplifiés étaient eux-mêmes déjà largement répandus dans beaucoup de cursives françaises; de même l'aspect effilé, fuselé, des hampes.

Bien d'autres détails peuvent être relevés:

- sur **p** et **q**, les ornements artificieux semblables à ceux de **s** et **f** sont remplacés soit par un trait de plume relevé vers la gauche, soit, toujours plus souvent, par une simple hampe effilée;
- les boucles supérieures deviennent plus hautes, semi-anguleuses (courbe tendant au triangle) et relativement épaisses;

¹⁶ POULLE, compte rendu (cf. n. 2) 617.

- dans le **t**, la barre dépasse de moins en moins à gauche, alors qu'auparavant c'était précisément sa largeur qui le distinguait du **c**. En compensation, le jambage tend à dépasser au-dessus de la barre: le **t** s'éloigne donc à cette date de son millénaire archétype oncial, pour prendre la forme plus proprement minuscule qui a perduré jusqu'à nous.
- dans **g**, la boucle inférieure connaît encore des variétés diverses jusque vers les années 1320. Il semble même que cet appendice plus ou moins complexe, qui ne peut s'assimiler à aucune autre lettre, ait été utilisé consciemment comme élément de variété visuelle, même dans des mains par ailleurs très homogènes. La forme qui se répand et se fixe ensuite est la queue simplifiée, ouverte vers la gauche, en un seul trait de plume.

Mais au-delà des lettres minuscules, sur lesquelles on tend à fonder les typologies parce qu'elles constituent la majorité de la matière graphique, d'autres éléments sont ici au moins aussi caractéristiques, et souvent plus neufs:

- Les lettres de morphologie majuscule (*litterae solemnes, notabiliores*) sont globalement plus fréquentes, utilisées non seulement pour signaler le début des phrases ou membres de phrase, mais aussi comme simples initiales, singularisant le mot comme unité de lecture, symétriquement à l'emploi de variantes particulières en finale. Qu'elles soient plus grandes que les minuscules ou simplement signalées par leur forme, on chercherait en vain à distinguer ici les notions de *majuscule* (utilisée par exemple pour les noms propres) et de simple *initiale*. Le système est d'autant moins univoque que certaines lettres, comme **i**, **m** ou surtout **r**, prennent beaucoup plus volontiers cet aspect spécial en début de mot, tandis que d'autres, comme **d** ou **f** déjà suffisamment voyants par nature, maintiennent plus souvent leur forme «minuscule». Le choix, sans être absolument réglé, paraît tenir compte empiriquement à la fois de la forme des lettres, plus ou moins distinctive, et de leur fréquence¹⁷.
- La figure des majuscules principales, agrandies, évolue d'une manière homogène. Le XIII^e siècle les faisait ressortir par des traits ornementaux, par des traverses volontiers répétées ou épaissies, noircissant l'intérieur de la lettre. Au XIV^e siècle, elles s'allègent, s'évident et s'élancent. Les ornements intérieurs se réduisent à un trait droit au maximum, tracé d'un coup de plume, d'un poids semblable aux autres traits de la lettre. Un ornement nouveau, particulièrement typique, apparaît sur **F** et plus encore sur **G** et **T**: leurs anciens crochets de tête retournés à gauche sont remplacés par un «fouet» à double ondulation vers la droite. Des filets ondulés ornent aussi le pied gauche et la tête d'**A**, ainsi que celle d'**I**. Quant à **N**, il quitte la forme majuscule à traverse (souvent semblable à notre H) pour adopter celle d'une minuscule amplifiée, avec le jambage de gauche souvent plus petit. **U/V** initial, attaqué par une courbe descendante, de droite à gauche, élimine pratiquement la forme basse ou attaquée en courbe montante de gauche à droite.
- dans les signes d'abréviation, on perd l'habitude de lier une lettre au tilde horizontal par une large boucle dans le sens anti-horaire; et le crochet de l'abréviation **er/re**, autrefois terminé de préférence à la verticale, devient un chapeau triangulaire tracé *de droite à gauche*, et souvent lié à la lettre qui précède. Enfin on voit fréquemment, notamment quand il croise les hastes, ou en terminaison de mot, un tilde à double ondulation, parfaitement assimilé à l'ornement observé sur **F**, **G** et **T**. La répétition de ces fouets ne contribue pas peu à donner à la page son aspect délicatement mouvementé.

Tous ces détails sont autant de véritables signatures stylistiques, qui accompagneront la diffusion du type sur plus d'un siècle, même si toutes les mains ne suivent pas rigoureusement l'ensemble des règles. Visuellement, le résultat est une nouvelle lisibilité, qui de la chancellerie va se répandre dans l'écriture commune:

- celle-ci au XIII^e siècle avait un rythme à dominante horizontale, souvent inégal, et distinguait certaines lettres par leur largeur: **t**, **r**, parfois **I** (avec un fort pied). On a désormais une succession régulière de blancs et de noirs, comparable au modèle livresque, avec une *assimilation* maxi-

¹⁷ La suggestion de DEROLEZ (cf. n. 5) 126, que l'exemple du mot «Rex» dans les actes royaux pourrait expliquer la fréquence du R dans les cursives, est ingénieuse mais incertaine: «deus» avec minuscule offre un cas contraire.

male des traits élémentaires des différentes lettres; cette homogénéité de «couleur», comme on dirait en typographie, outre son intérêt esthétique, favorise la vitesse de lecture en faisant d'autant mieux ressortir les traits distinctifs du mot;

- l'unité et la forme distinctive des mots est accentuée en même temps par les initiales et les finales;
- l'axe de gravité se déplace vers le haut du corps des lettres, où se situent les parties discriminantes de l'écriture minuscule; tout ce qui est sous la ligne deviendra même de plus en plus filiforme, y compris des traits structurels (les hampes de **p** et **q**), dans un processus d'allègement et d'assimilation qui permet de minimiser la dispersion du regard; la discipline et la simplification finalement imposées à la courbe inférieure du **g** iront dans le même sens.

Ce qui importe n'est donc pas la présence d'une, deux ou trois lettres discriminantes, mais bien la corrélation étroite entre l'ensemble des observations possibles. Une main peut ignorer telle règle, telle forme de lettre, mais, dès le début des années 1290, les traits caractéristiques apparaissent toujours en groupe plutôt qu'isolément.

TECHNIQUE

Cette réussite visuelle et cette cohérence de style ne reposaient pas seulement sur un choix de formes *in abstracto*. Elle allait de pair avec de nouvelles trouvailles techniques et sans doute avec une adaptation de l'instrument d'écriture. J'en résume ici les caractères selon l'examen des originaux et selon les quelques expériences que j'en ai essayées¹⁸.

Beaucoup d'écritures documentaires du XIII^e siècle résultaient d'une plume fine et souple, maniée avec de multiples variations de pression¹⁹, permettant notamment d'obtenir des pleins souvent très gras et de direction assez libre, dans la limite des traits «tirés», soit un angle de 90° ou à peine plus: verticaux vers le bas, horizontaux vers la droite, ou obliques entre les deux. En revanche les traits montants, limités aux liaisons, étaient maigres, par relâchement de pression. Dans les écritures diplomatiques soignées, toutefois, notamment celles de la chancellerie royale, on utilisait de préférence une plume plus proche de celle des livres: large, mais apparemment taillée à angle droit, donnant donc un angle d'écriture peu incliné. Les traits de liaison montants (surtout les boucles des hastes verticales et du **d**) pouvaient y être faits d'un mouvement continu comme dans n'importe quelle cursive, quoique avec une certaine incommodité²⁰: ils demandaient un maniement prudent de la plume large au moment de pousser vers la gauche, avec une pression très légère et/ou un mouvement accéléré, pour éviter les accidents d'encre; d'où un trait souvent quelque peu inégal, comme direction et comme épaisseur. Pour obtenir un effet plus régulier, il était donc fréquent de simuler les liaisons cursives par un trait complémentaire, tiré en réalité du haut vers le bas.

Avec la mixte semble se répandre l'usage d'une plume également large mais taillée en biseau à gauche, donnant un angle d'écriture qui avoisine 45°. Cette taille permet d'abord une alternance quasi mécanique entre des pleins prédominants et des déliés souvent minimes, selon un rythme qui nous rapproche de l'écriture des livres. Il s'y ajoute de subtiles variations d'épaisseur, à la fin des traits: dans les terminaisons fuselées et les filaments ornementaux, la pression joue désormais un rôle secondaire, au profit d'effets de rotation de la plume sur son axe. Par contraction de l'index, en effet, le bec est amené sur son coin droit, et peut ainsi prolonger en filet vers le bas le trait gras qui précède. Même la courbure alternée du filet, d'abord vers la gauche puis (s'il est assez long) vers la droite, résulte pour l'essentiel de cette simple rotation-contraction.

¹⁸ Avec une plume d'oie et une plume métallique, sur papier et non sur parchemin, mais les effets mécaniques me paraissent suffisamment discernables, même sans avoir l'habileté d'un clerc médiéval.

¹⁹ Comme le remarque aussi DEROLEZ (cf. n. 5) 127.

²⁰ Ce mouvement est habituellement considéré comme impossible avec une plume large (DEROLEZ, *ibid.*), sans doute par référence aux écritures livresques exécutées sur un pupitre à forte inclinaison, mais dans le cas des documents il faut tenir compte d'un support moins incliné, voire horizontal.

La plume biseautée à gauche facilite en outre les mouvements rebroussés, montants vers la gauche: le coin gauche en effet, qui recevait plus de pression dans ce geste avec une taille perpendiculaire, présente ici un angle obtus, qui glisse plus docilement. Les tracés sont ainsi plus réguliers, et surtout les graisses suivent une orientation constante, égales entre traits tirés et traits poussés, comme on le voit précisément dans les boucles des hastes verticales et du **d**, progressivement mieux maîtrisées. De cette alternance régulière des graisses, résulte la nouvelle homogénéité de rythme et de «couleur» propre à l'écriture des XIV^e et XV^e siècles.

La nouvelle technique ne permet pas seulement l'admirable rigueur calligraphique de l'écriture de chancellerie à la fin du Moyen Âge. Elle a des effets à plus long terme par la multiplication progressive des liaisons entre différentes parties d'une même lettre: remède bienvenu à la fragmentation jusque-là endémique dans les écritures rapides. Dans les registres mêmes de la chancellerie, cette cursivité facilitée se manifeste plus que dans les actes expédiés. La tradition contribue certes à maintenir encore longtemps la distinction entre traits structurels, nécessairement tracés du haut vers le bas, et traits de liaisons plus libres — alors même que ces traits de liaison, comme on vient de le voir, peuvent être désormais aussi épais que les autres en dépit de leur direction. Mais le ductus lui-même finit par changer, remettant en cause ces principes séculaires. Au cours du XIV^e siècle, selon une chronologie qui reste à affiner, nous voyons apparaître des traits structurels *poussés*, et terminés vers le haut ou vers la gauche. Nous avons aperçu plus haut cette licence nouvelle dans le tracé de l'abréviation **re/er**. Puis la queue du **g** et, violant plus décidément la tradition, le corps même de certaines lettres, à savoir **o** et la panse de **p** en un seul trait (de sens anti-horaire), et même un **r** formé de manière semblable (en remontant du pied pour tracer la langue de droite à gauche), qui finit par devenir pratiquement jumeau de l'**o** dans l'écriture française pendant plus de deux siècles. Cette multiplication d'enchaînements plus fluides fait un pas décisif vers notre mode d'écriture entièrement lié²¹. Paradoxe apparent, l'écriture courante se libère ainsi peu à peu des ductus au trait grâce à la diffusion d'une plume globalement plus proche de celle des livres. Mais sans doute aussi grâce au relâchement de ductus que permet à la même époque le déclin accéléré d'un usage plurimillénaire avec ses contraintes techniques propres, celui d'écrire sur tablettes de cire²².

Dernier changement de longue portée, faussement banal, et trop volontiers considéré comme un simple fait de style: l'inclinaison des écritures rapides, qui tendait vers la gauche, commence à s'inverser dès le début du XIV^e siècle. La pente à droite devient ou plutôt redevient typique des cursives latines, comme elle l'avait été dans la «nouvelle écriture commune» des Romains. Cette orientation est elle aussi intimement liée aux nouveautés techniques et structurelles d'une écriture «glissée», à faibles variations de pression.

Au total, la formation puis l'évolution de la mixte, à la fois plus régulière et dépouillée que l'écriture ancienne et par certains aspects plus libre, manifestent une préparation et un maniement remarquablement calculés de la plume, qui en respectent et en exploitent au mieux les virtualités.

SOURCES

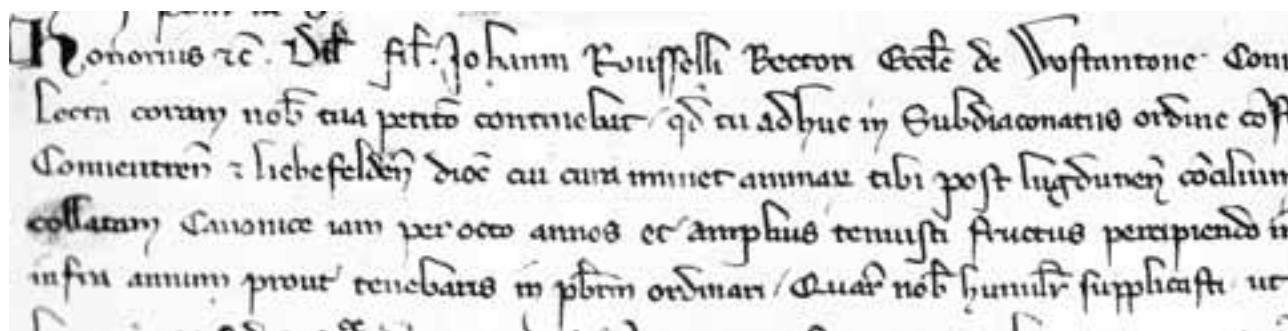
D'où vient la mixte? D'une sélection, par inclusion et par exclusion, opérée sur des variantes qui existaient déjà. Dans l'idée d'A. de Boüard (et en termes pré-lieftinckiens), il s'agit d'une mixture de l'*epistolaris* et de la *textualis*. Cela peut se concevoir en ce qui concerne l'influence normalisatrice de l'écriture posée sur la cursive, qu'il s'agisse de technique, de style ou de dimensions. Mais quant aux variantes de lettres, la mixte se tient tout entière, en termes lieftinckiens, dans la *cursiva*. Tout au plus, elle correspondrait à la transition de *cursiva antiquior* à *cursiva recentior*, selon la nomenclature

²¹ Phase un peu sous-estimée par rapport au XIII^e siècle, notamment par E. CASAMASSIMA, *Tradizione corsiva e tradizione libraria nella scrittura latina del Medioevo*. Rome 1988, qui considère que la cursivité moderne était achevée vers 1250, parce qu'il analyse les liaisons entre les lettres plutôt que la structure interne de chacune. Pourtant les mêmes phénomènes sont manifestes chez les notaires florentins dès la seconde moitié du XIII^e siècle.

²² Sur ce point je me permets de renvoyer à M. SMITH, *De la cire au papyrus, de la cire au papier. Deux mutations de l'écriture? Gazette du livre médiéval* 43 (2003) 1–13.

maintenant proposée par A. Derolez²³; mais ce classement, reposant sur la seule lettre **a**, serait ici trop réducteur, puisque l'essentiel est dans la corrélation d'un grand nombre de lettres et de caractères de style, et que précisément l'adoption de la mixte en Europe, comme on le verra plus loin, n'imposa pas partout, ou pas tout de suite, l'**a** à simple panse.

Bien que beaucoup des formes fixées dans la mixte aient été déjà répandues, comme on l'a vu, dans les écritures françaises à la fin du XIII^e siècle, les antécédents les plus directs doivent être cherchés en Italie. La chancellerie pontificale a été citée comme modèle²⁴. Elle avait déjà inspiré dans le passé la chancellerie de France comme bien d'autres; et beaucoup des particularités de la future mixte y étaient d'usage dans la seconde moitié du XIII^e siècle²⁵, certains même obligatoires depuis bien plus longtemps; ainsi les allographes terminaux de **m** et de **s** étaient de règle dès avant la fin du XII^e siècle. Mais les différences n'en sont pas moins nombreuses, dans l'aspect général comme dans le détail et même dans la technique: légèreté et rondeur, ornements inférieurs largement étirés à gauche, angle d'écriture presque plat (plume à bec rectangulaire). En réalité, à Rome même, ce n'est pas dans les expéditions de la chancellerie qu'on trouve les similitudes les plus frappantes mais, dès le règne de Martin IV (1281–1285) au moins, dans les registres de la chambre, qu'il s'agisse des formes de lettres ou du style, y compris les ornements en fouet (ill. 7). Bien que Martin IV soit un pape français, il reste néanmoins à se demander comment ce modèle particulier aurait pu être transmis en France dans les années 1290²⁶.



Ill. 7: Registre de la chambre apostolique (1286-1287). Reg. Vat. 42. Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii Romanorum pontificum registris selecta. Rome 1888, n° 40

Mais il faut regarder au-delà des actes pontificaux. En réalité l'écriture des bulles n'est que le sommet de la vaste famille des cursives notariales italiennes et de leurs formalisations à l'usage des chancelleries. La technique de celles-ci les place à l'avant-garde de la cursivité. À l'opposé des plumes pointues et élastiques du Nord, les Italiens ont depuis longtemps un trait globalement plus uniforme, grâce à des plumes assez fines également, mais émoussées et rigides, plus dociles²⁷. Taillées un peu plus larges, elles donnent un clair-obscur d'orientation constante. Une main de notaire romain dès 1271 montre, outre des formes de détail, une couleur qui préfigure assez bien l'homogénéité de la mixte²⁸. À Florence, Irene Ceccherini a aussi illustré de nombreuses mains plus ou moins proches. C'est ce filon qui, calligraphié à l'usage des actes de chancellerie puis des livres, débouchera sur l'élégante *minuscola cancelleresca* du XIV^e siècle — pendant que d'autres variétés de la même famille

²³ DEROLEZ (cf. n. 5) 130.

²⁴ POULLE, compte rendu (cf. n. 2) 617.

²⁵ G. BATTELLI (éd.), *Acta pontificum (Exempla scripturarum 3)*. Cité du Vatican 1933, 15 (1294).

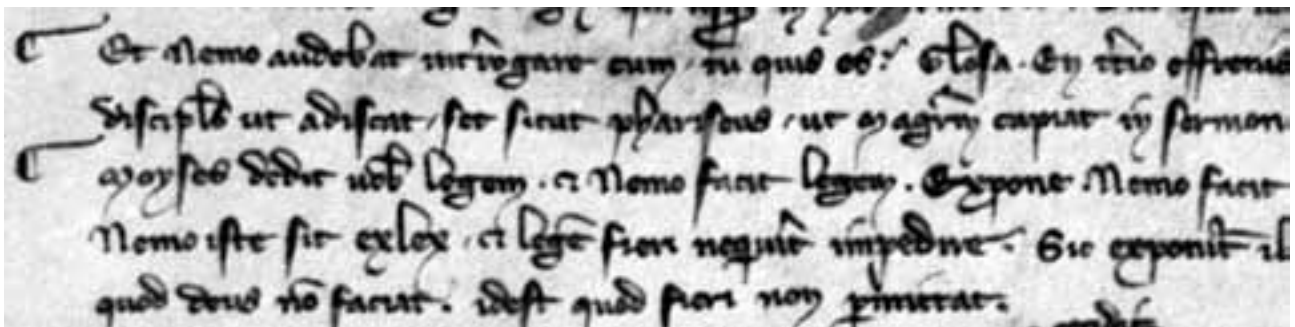
²⁶ Je n'ai vu aux Archives Vaticanes que des registres de la chambre, non des expéditions: il reste à vérifier si celles-ci, comme on peut le supposer, ont un style d'écriture apparenté, donc différent de celui de la chancellerie.

²⁷ L'usage plus précoce du papier pour les minutes est sans doute aussi à prendre en compte. On aimerait aussi mieux savoir quel usage pouvait encore être fait du calame.

²⁸ A. PRATESI-P. CHERUBINI, *Paleografia latina. Tavole (Littera antiqua 10 = Subsidia studiorum 3)*. Cité du Vatican 2004, n° 105.

notariale conflueraient dans la *mercantesca*²⁹. On aimerait pouvoir en suivre mieux les étapes, en particulier dans les chancelleries, mais les fac-similés sont notoirement trop rares³⁰. Un relais qui mériterait d'être examiné en priorité, ce sont les actes italiens de Charles d'Anjou³¹.

A Rome même, dès la fin du XIII^e siècle, les notaires ont transposé leur écriture de travail dans des formes plus simples, compactes et régulières pour écrire, outre des registres, des manuscrits littéraires: ainsi en 1290 un petit texte polémique de Stefano di San Giorgio, *scriptor* et figure éminente de la chancellerie (ill. 8)³²; ou en 1303, un volume d'œuvres de Pierre des Vignes³³. Ces écritures, de morphologie cursive mais soumises à une discipline livresque, sont peut-être plus proches encore de la mixte naissante, cette cursive où l'autorité ne s'exprimera plus par l'exubérance des ornements mais par la rigueur du style.



Ill. 8: Autographe de Stefano di San Giorgio (1290). Arch. Vat., Instr. misc. 237. H. VAN THIEL, *Mittellateinische Texte...* Göttingen 1972, pl. 19

Il resterait à mieux cerner les intermédiaires et les motifs. La chancellerie pontificale n'employa pas de *scriptores* français avant Clément V³⁴, et il n'y a pas de clercs italiens chez Philippe le Bel³⁵. En revanche, dans ce règne marqué par l'empreinte des juristes, on aimerait savoir combien d'entre eux et surtout combien de notaires français étaient passés par Bologne et avaient pu y parfaire leur main. Il faut penser non seulement aux notaires du Midi, dont l'écriture a ses propres traditions très diverses, mais plus encore aux notaires apostoliques ou impériaux opérant dans le nord du royaume, et qui ont suscité moins d'intérêt historiographique: vers 1300 leurs écritures, incomparablement plus homogènes, ont tous les caractères de la mixte de chancellerie — à l'exception d'un tracé plutôt moins

²⁹ La parenté qui saute aux yeux de nombreuses cursives notariales florentines vers 1300 avec la «mercantesca» amène à reconsidérer la question de la formation de ce dernier type. Voir maintenant la communication d'I. CECCHERINI dans le présent volume.

³⁰ On sait que le recueil de V. FEDERICI, *La scrittura delle cancellerie italiane dal secolo XII al XVII*. Rome 1934 n'est en réalité pas représentatif des chancelleries établies. Voir les observations de G. CENCETTI, *Lineamenti di storia della scrittura latina*. Bologne 1954, 227 (nouvelle éd. 1997, 202).

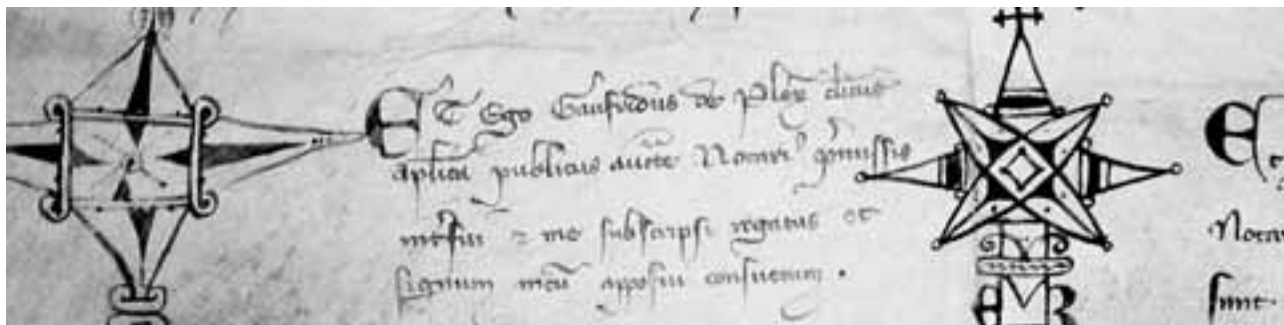
³¹ J'en juge d'après le fac-similé d'une lettre de 1277, dont le type est celui des écritures notariales qui préfigurent la mixte: V. GARIBALDI-B. TOSCANO (dir.), *Arnolfo di Cambio. Una rinascita nell'Umbria medievale*. Milan 2005, catal. 22 (Arch. storico Perugia, Diplomatico 52).

³² H. VAN THIEL, *Mittellateinische Texte. Ein Handschriften-Lesebuch*. Göttingen 1972, pl. 19 (Arch. Vat., Instr. misc. 237). L'auteur est signalé en 1270 comme notaire de l'Église de Naples (L. TORELLI, *Secoli agostiniani IV*. Bologna 1675, 156). E. H. KANTOROWICZ, *The prologue to Fleta and the school of Petrus de Vineia*. *Speculum* 32 (1957) 231-249.

³³ CMD-CH III, n^{os} 23-24.

³⁴ Tous sont Italiens autour de 1300. Cinq Français apparaissent parmi les notaires dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mais ce ne sont pas eux qui écrivent matériellement les actes. Voir B. BARBICHE, *Les 'scriptores' de la chancellerie apostolique sous le pontificat de Boniface VIII (1295-1303)*. *Bibliothèque de l'École des chartes* 128 (1970) 115-187, spec. 175-177; et ID., *Le personnel de la chancellerie pontificale aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans: *Prosopographie et genèse de l'État moderne*. Paris 1986, 117-130, spéc. 125-126.

³⁵ BAUTIER (cf. n. 14); É. LALOU, *fiches prosopographiques des clercs et notaires de Philippe le Bel, établies dans le cadre du Corpus Philippicum* (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris). Je remercie Mme Lalou de m'avoir amicalement communiqué ces données inédites.



Ill. 9: Souscription de Geoffroy du Plessis comme notaire apostolique (1303). Arch. nat., J 479, n° 14/6

contrasté et plus souple, autrement dit plus «italien»³⁶. Or on sait que plusieurs des clercs et notaires du roi instrumentaient aussi comme notaires apostoliques (voire impériaux): ainsi Geoffroi du Plessis³⁷ (ill. 9).

Enfin les circonstances politiques ne sont pas indifférentes. Le conflit avec la papauté était enclenché dès le début du règne de Philippe le Bel. Or ses actes sont marqués par des emprunts nombreux au formulaire comme aux arguments juridiques de la Curie, pour ainsi dire retournés à l'envoyeur³⁸. La nouvelle écriture française, dans son jeu de ressemblances/dissemblances, participerait-elle de ce détournement d'attributs calculé? Par ailleurs, on sait le rôle éminent donné par Philippe le Bel, dès le début de son règne, aux marchands toscans. C'est encore une piste possible, et toutes sont sans doute liées.

DIFFUSION EN FRANCE

Les caractères cohérents de la mixte, même si elle évolue, permettent de suivre, après sa formation, sa diffusion. En France, elle fait irruption dans un paysage riche et varié, mais en voie d'unification par le pouvoir royal³⁹. Le début du XIV^e siècle livre des échantillons graphiques exceptionnels: à l'occasion d'assemblées convoquées par le roi, en 1303 et 1317 surtout, les lettres d'excuse et procurations représentent des centaines de documents écrits simultanément dans tout le royaume, au nom de prélats, de chapitres, de nobles, de villes. L'exploitation statistique pose de complexes problèmes de méthode, et met parfois à rude épreuve les critères d'identification de la mixte dans un corpus moins homogène que celui de la chancellerie. Le principe de la corrélation, plus ou moins forte, entre l'aspect général et des détails multiples se vérifie néanmoins suffisamment pour avancer les approximations suivantes: en 1303, sur une centaine de pièces, un tiers présentent quelque analogie avec la mixte. En 1317, la moitié s'en rapprochent, et plus fortement: surtout chez les évêques, chez les notaires installés auprès des principaux agents royaux du Midi, mais aussi bien dans beaucoup de monastères, par exemple au prieuré clunisien de Souvigny (ill. 10).

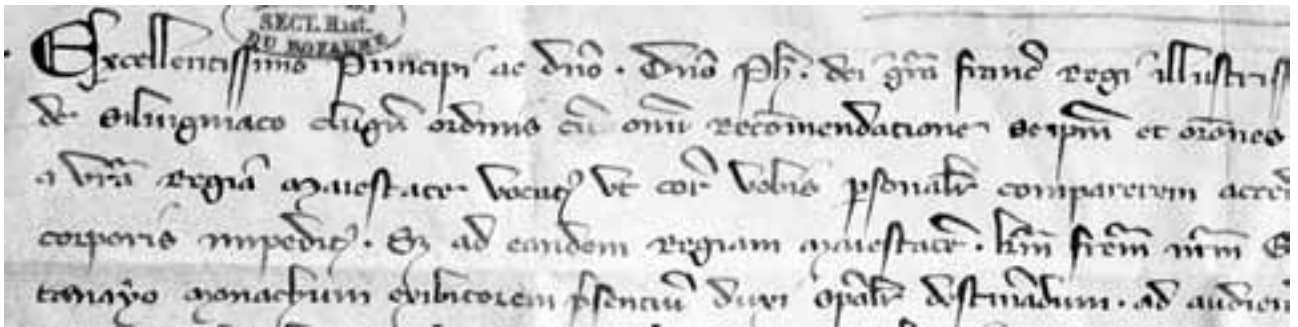
La répartition géographique, au-delà des provinces voisines de Paris, reflète des centres et des périphéries, mais aussi le rôle de réseaux ou même d'individus. On sait que les clercs et notaires du roi étaient eux-mêmes bénéficiés dans de multiples églises du royaume, et ils ont pu servir de relais par ce biais. Un exemple plus net que d'autres: le prieuré de Gerberoi en Picardie fournit dès 1303 une mixte cursive, particulièrement libre et assurée, au contraste modéré, mais parfaitement définie

³⁶ Arch. nat., J 479, n° 14/5 (1303).

³⁷ Il était notaire apostolique depuis 1295 au moins (Arch. nat., J 250, n° 5). Autres: Guillaume de Ry, Gilles de Remy, Jacques de Jasseines, Amis d'Orléans, Geoffroi Engol dit Chalop, Jacques de Vertus.

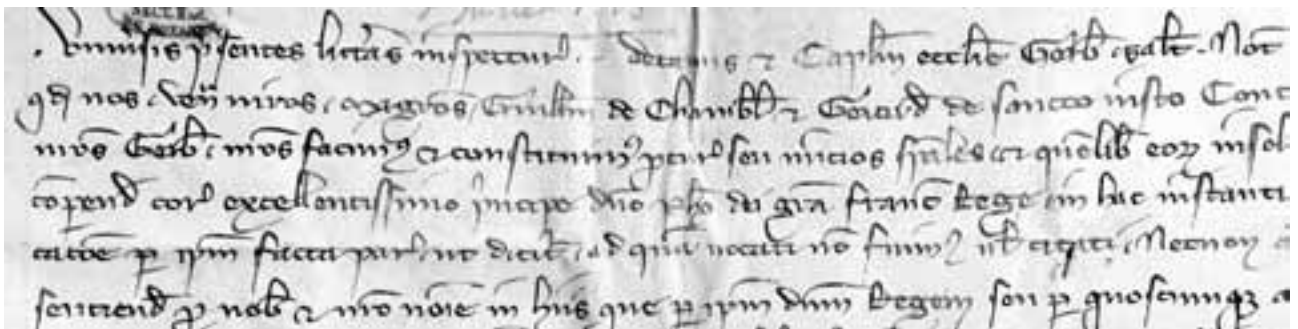
³⁸ Travaux en cours de J. THÉRY, que je remercie de ces observations.

³⁹ Cela est aussi vrai pour la langue des actes, où le tournant a lieu à partir de 1280: J. MONFRIN, Le mode de tradition des actes écrits et la dialectologie. *Revue de linguistique romane* 32 (1968) 19–47, rééd. dans ID., *Études de philologie romane*. Genève 2001, 145–173, spéc. 170–171.



Ill. 10: Lettre du prieur de Souvigny (1303). Arch. nat., J 909A, n° 20

par le choix des formes (ill. 11). Or le doyen de Gerberoy, encore peu auparavant, était Gérard de Saint-Just, clerc et notaire du roi (mort en 1300)⁴⁰. A l'abbaye de Saint-Denis, en revanche, les mains qui tiennent les comptes⁴¹ ne basculent dans la mixte qu'en 1326 précisément.



Ill. 11: Lettre du doyen de Gerberoy (1303). Arch. nat., J 909A, n° 13

Les chancelleries des grands féodaux relaient le modèle royal, non sans retard⁴². En 1334 encore, deux mandements du duc de Bourgogne donnés à Dijon, graphiquement très informels, illustrent, à degré de cursivité comparable, un net décalage entre deux collègues, dont l'un, plus âgé peut-être, persiste dans la technique et les formes de la fin du XIII^e siècle⁴³. Depuis les années 1320 la mixte tend à prédominer chez les baillis, sénéchaux et prévôts royaux; dans les officialités également, bien que la question d'une influence conjointe du modèle romain reste posée; enfin elle se manifeste peu à peu dans les grandes villes, qui avaient d'abord tardé, comme au consulat de Toulouse (ill. 12). Vers 1340 elle se sera très largement répandue, du moins chez les professionnels.

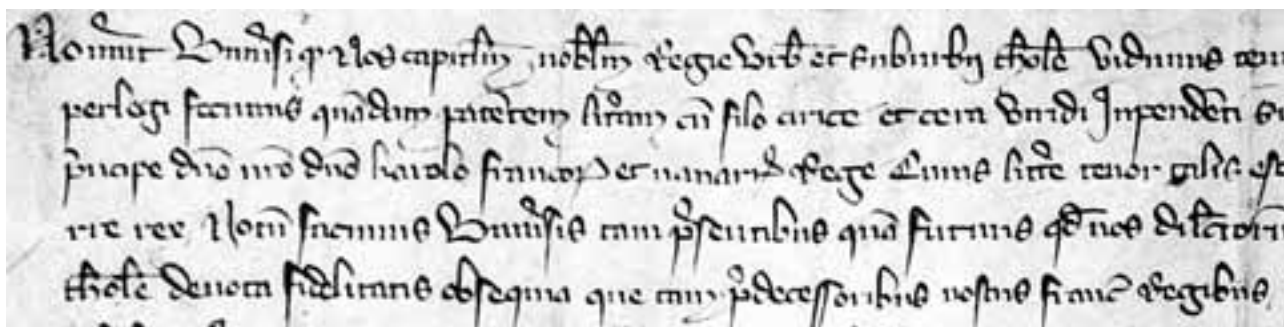
Peut-on croire à une diffusion spontanée aussi rapide et, à terme, aussi homogène sous le seul effet du prestige des actes royaux? Il paraît plus vraisemblable que l'enseignement de la nouvelle écriture ait été volontairement promu, mais nous n'en savons rien. Quant à l'ancienne diversité régionale, seuls les notaires du Midi semblent encore se distinguer comme un groupe à part, quoique dans le cadre général de la mixte, par de lourdes écritures informelles, à la fois épaisses et fortement liées, ce qui

⁴⁰ LALOU, fichier cité.

⁴¹ Arch. nat., LL 1241: comptes de la commanderie.

⁴² C. DEKKER-R. BAETENS-S. MAARSCHALKERWEERD-DECHAMPS, *Album palaeographicum XVII Provinciarum*. Turnhout 1992, n° 45 (mandement du duc de Bourgogne, 1335), 46 (mandement de la duchesse de Bourgogne, 1334), 47 (acte du comte de Flandre, 1335).

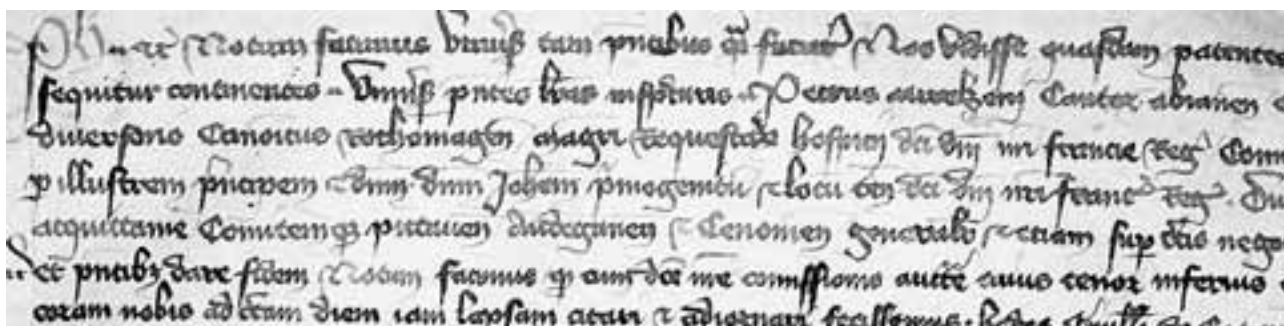
⁴³ New York, Columbia University, Rare Book and Manuscript Library, Smith Coll. 71-72 (fac-similés en ligne dans Digital Scriptorium <<http://sunsite.berkeley.edu/Scriptorium/>>).



Ill. 12: Vidimus du consulat de Toulouse (1327). F. GALABERT, *Album de paléographie et de diplomatique...*, Toulouse-Paris 1912–1933

les contraint à un assez gros module: ce style particulier durera encore au XVI^e siècle⁴⁴; dans d'autres cas, en revanche, notamment dans le Sud-Est, l'aspect plus délié et certains détails caractéristiques révèlent plutôt la marque de l'Italie voisine.

Évidemment le modèle premier lui-même, celui de la chancellerie, a continué d'évoluer entre-temps, et les formes adoptées au fur et à mesure dans l'usage commun sont ainsi issues de ce tronc commun à des stades différents, ce qui ne simplifie guère les critères de datation relative. Le style s'éloigne du prototype italianisant en accentuant par le contraste et les brisures son aspect «gothique». Dès les années 1330 on rencontre à la chancellerie les variétés très anguleuses et animées (ill. 13) qui vont se répandre et s'accroître plus encore après le milieu du siècle, y compris dans les livres. Mais c'est là désormais le développement cohérent d'un même filon; on chercherait en vain une mutation comparable à celle du temps de Philippe le Bel.



Ill. 13: Registre de la chancellerie de France (1332). Arch. nat., JJ 68, fol. 1

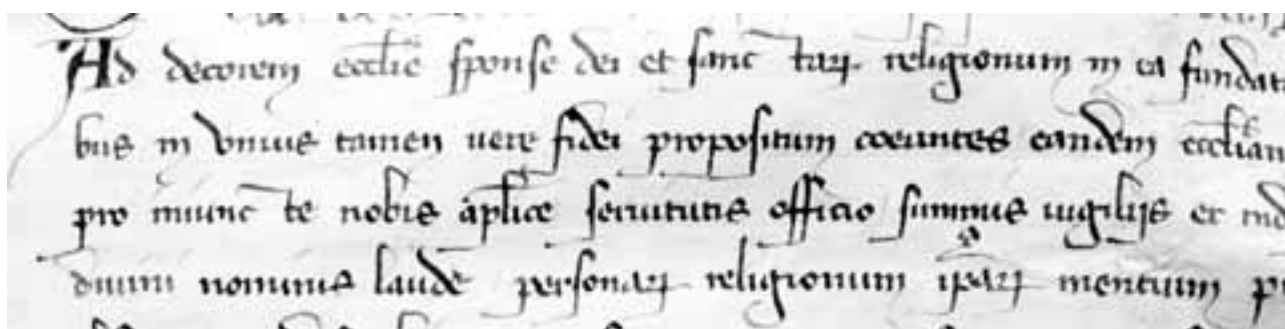
DIFFUSION HORS DE FRANCE

Cette première expansion était pratiquement limitée au cadre de la France, et n'a même guère touché les régions francophones voisines, en Lorraine ni en Suisse. Ensuite commence la réception hors du royaume. L'histoire des écritures européennes de la fin du Moyen Âge, trop souvent découpée en compartiments autonomes, doit être relue en termes d'échanges, d'importations parfois soudaines, à travers les chancelleries, ensuite prolongées par une diffusion plus ou moins forte de toute la gamme, des formes ornées aux plus rapides. J'en essaie ici un tableau lacunaire et simplifié à l'excès⁴⁵.

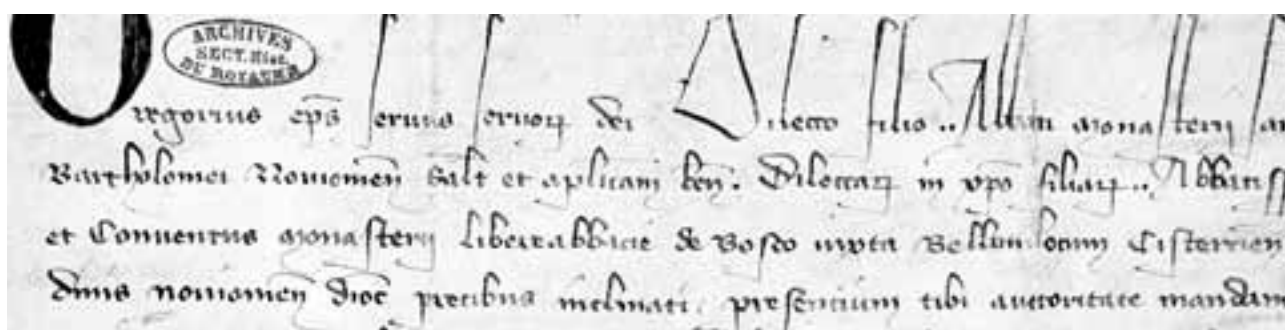
⁴⁴ New York, Columbia University, Rare Book and Manuscript Library, Western MS 41A (Apt, 1371, fac-sim. dans *Digital Scriptorium*, adresse citée).

⁴⁵ CENCETTI (cf. n. 30) 225–245 (éd. 1997, 200–218), a seul tenté un tableau européen pour les XIII^e–XV^e siècles. Les travaux et recueils postérieurs permettent d'en compléter ou rectifier quelques traits, du point de vue qui nous occupe. Pour

Aux qualités intrinsèques de la mixte s'ajoutent pour la recommander le prestige de la royauté et des modèles culturels français, et **la papauté d'Avignon** leur offre à partir de 1309 une caisse de résonance nouvelle. On a discuté pour savoir si l'écriture des bulles elles-mêmes se francisait⁴⁶. Les deux styles avaient certes des aspects communs comme on l'a vu, mais à partir de 1309 et du recrutement des premiers *scriptores* français, on commence à rencontrer effectivement des ressemblances un peu plus proches, et parfois assez franches, notamment dans l'épaisseur du trait (ill. 14). Une certaine rondeur résiste très longtemps, mais une brisure marquée, tout à fait analogue à la calligraphie des actes royaux, se manifeste enfin autour de 1370 (ill. 15). Après 1378, dans les actes de Clément VII, premier pape français du Schisme, à part quelques ornements spécifiques, le rapprochement est plus marqué que jamais⁴⁷ (ill. 16–17). En observant la diffusion européenne de la mixte, surtout à la fin du siècle, on pourra donc hésiter parfois sur la part d'influence respective de Paris et d'Avignon.



Ill. 14: Bulle de Benoît XII (1339). Arch. nat., L 306, n° 5



Ill. 15: Bulle de Grégoire XI (1371). Arch. nat., L 313, n° 2

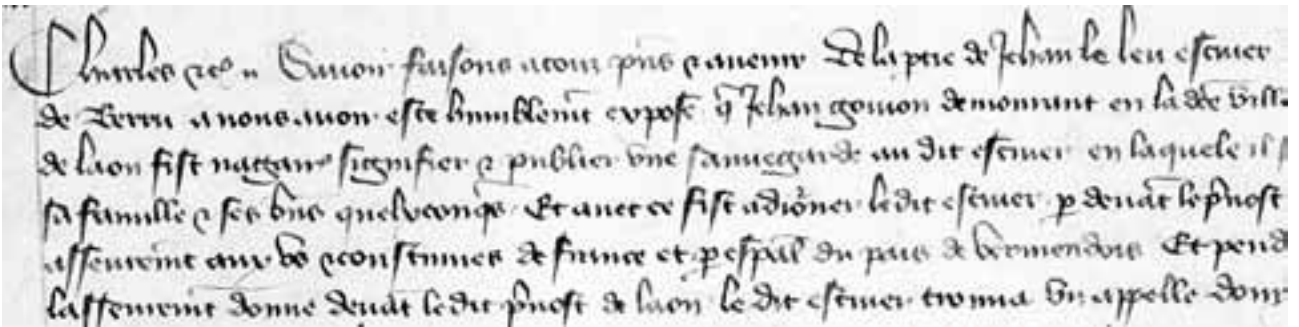
Dès 1300 on a vu la nébuleuse internationale des cursives du XIII^e siècle concurrencée par des types plus disciplinés, et propres à certaines aires politico-culturelles. Ces types ont en commun un aspect plus posé, des boucles supérieures développées, opposées à des hampes inférieures simplifiées. Mais au-delà ils se différencient par le choix des allographes, par les proportions et par certains facteurs techniques, comme le rôle des effets de pression.

Il faut renoncer ici à spéculer sur la continuité des rapports possibles avec **l'Italie**: en partie faute de fac-similés et en partie parce que, considérant la parenté initiale des écritures, les éventuels échan-

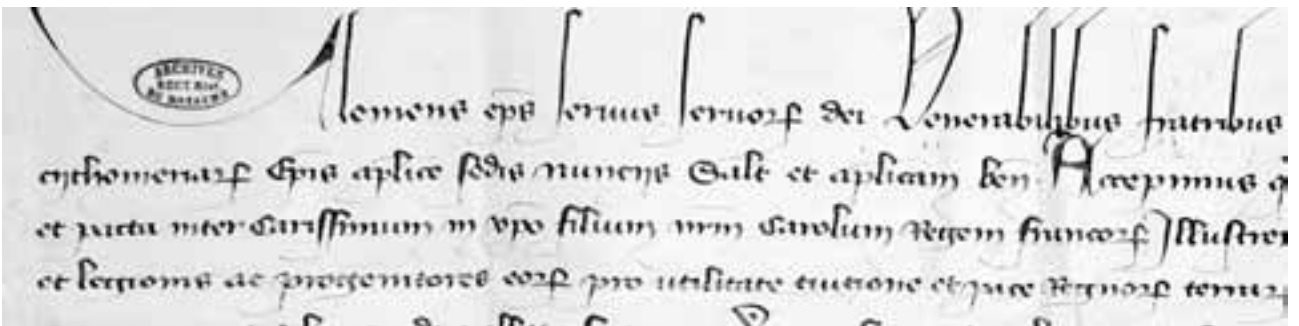
l'état actuel des travaux, je me permets de renvoyer une fois pour toutes à un précédent article: M. SMITH, Les 'gothiques documentaires'. Un carrefour dans l'histoire de l'écriture latine. *Archiv für Diplomatik* 50 (2004) 417–465.

⁴⁶ Voir notamment CENCETTI (cf. n. 30) 231 (rééd. 1997, 205–206).

⁴⁷ Cencetti me semble minimiser l'empreinte française sur les bulles avignonaises, mais il a dû juger surtout (outre les fac-similés publiés) d'après les bulles conservées en Italie, alors que j'ai regardé celles de nos Archives nationales. Il faudrait vérifier à tout hasard si le style français n'est pas globalement plus présent dans les actes destinés à des bénéficiaires français, en fonction d'une répartition correspondante entre les «scriptores».

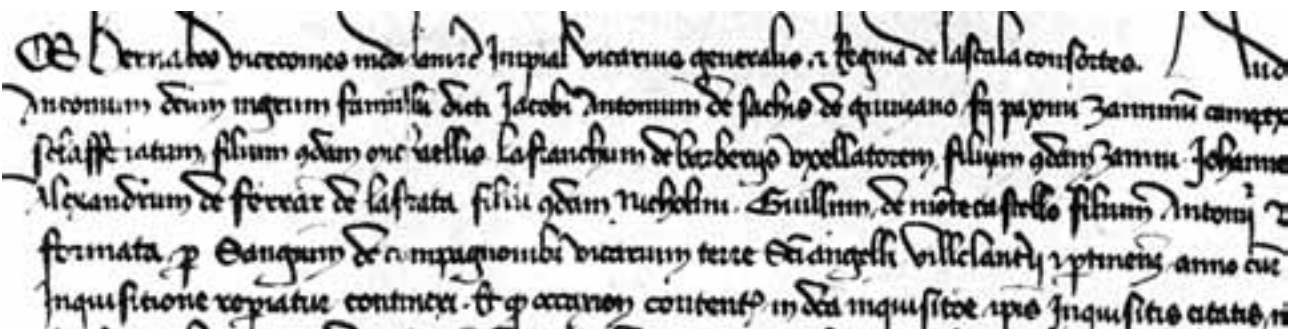


Ill. 16: Registre de la chancellerie de France (1380). Arch. nat., JJ 117, fol. 1



Ill. 17: Bulle de Clément VII (1391). Arch. nat., L 365, n° 47

ges seraient d'autant plus indémêlables. Rappelons seulement que dans le Nord les influences transalpines sont sensibles. On sait que le Piémont a adopté les formes essentiellement françaises⁴⁸. A la chancellerie milanaise, vers la fin du siècle, c'est un mélange inextricable de *cancelleresca* italienne, de mixte française et de stylèmes pontificaux, peut-être même impériaux (ill. 18). Quant aux actes de la seigneurie de Venise, dans la seconde moitié du siècle, ils laissent observer des écritures qui ont bien des formes et des proportions apparentées à la mixte, mais toujours le tracé plus souple et moins contrasté typique de la tradition italienne: elles restent au fond plus proches des sources de l'écriture française au début du siècle que de celle, contemporaine, des lettres patentes de Charles V⁴⁹.

Ill. 18: Acte de Bernabò Visconti (1382). V. FEDERICI, *La scrittura delle cancellerie italiane...*, pl. 72

⁴⁸ A. PETRUCCI, *Breve storia della scrittura latina*, nouv. éd. Rome 1992, 151.

⁴⁹ M. F. TIEPOLO-P. SCARPA-G. MIGLIARDI O' RIORDAN, *Esempi di scritture dei secoli XII-XVIII*, *Tipologie di documenti dei secoli IX-XVI*. Venise 1991, 46, pl. 8P (1359); 108, pl. 3D (1370).

Les écritures documentaires d'Allemagne sont mieux étudiées. Celle des diplômes impériaux, au début du siècle, a abandonné un modèle plus ou moins romain pour une stylisation nouvelle et très particulière: une écriture aux lettres compactes, qu'on pourrait presque dire non à quatre lignes rectrices mais à six, en raison d'un **a** à haute crosse et d'un **g** à queue très ramassée, le tout hérissé de hastes tantôt élancées tantôt courtes, mais marquées d'une forte pression et dotées de boucles franchement triangulaires; **s** et **f** sont particulièrement épaissis en haut et effilés sous la ligne. Ce style se voit d'abord dans la chancellerie de Frédéric III de Habsbourg puis à partir de 1330 aussi chez Louis de Bavière⁵⁰; on le reconnaît aussi chez l'archevêque de Mayence (qui porte le titre d'archichancelier de l'Empire et dont les actes propres tendent à suivre de près la même évolution graphique que les actes du souverain)⁵¹. Plus largement, il se répand dans l'usage courant entre les décennies 1320 et 1350, et jusque dans les livres, à un niveau d'exécution modeste dans l'ensemble. C'est le style que Walter Heinemeyer a appelé «Trecento I»⁵².

Au milieu du siècle apparaît un style tout différent, le «Trecento II» de W. Heinemeyer. J. Spiegel l'a caractérisé statistiquement par **a** simple, **g** à queue ouverte et l'enchaînement cursif des jambages. On a suggéré qu'il dériverait de l'écriture des papes d'Avignon, et observé à l'opposé que ces formes apparaissent dans tant de chancelleries à cette date que toute filiation est incertaine⁵³. En réalité, il s'agit manifestement de l'écriture de chancellerie à la mode française. Ce n'est pas un hasard si c'est à partir de 1347, sous Charles IV de Luxembourg, prince de culture toute française, que le style du règne précédent est balayé par cette mixte bien caractérisée, vigoureuse et animée dans le meilleur des cas⁵⁴, parfois plus lourde et hésitante sous des mains qui peinent à s'adapter aussitôt⁵⁵. Elle était d'ailleurs déjà apparue en Bohême à la fin du règne de son père, Jean de Luxembourg⁵⁶. Les registres changent de visage en même temps que les expéditions (ill. 19). Aussitôt l'archevêque de Mayence emboîte le pas⁵⁷, puis les chancelleries princières, plus tard les villes. Les études régionales ont montré entre les années 1360 et 1380 environ la prolifération du type⁵⁸, bien qu'il élimine difficilement la résistance des allographes anciens (notamment **a** à crosse), souvent associés à une exécution plutôt large et arrondie. Un tout autre type germanique va ensuite s'affirmer après 1400, en exacerbant le style brisé et compact venu de France pour aboutir, en un siècle, à la *Fraktur*.

Il semble bien que des développements plus précoces aient eu lieu à l'est, que ce soit en Hongrie, Bohême ou Poméranie⁵⁹; et la «bâtarde de Bohême», qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, devrait aussi être envisagée en fonction de ses antécédents documentaires franco-italiens⁶⁰. À l'ouest au contraire, l'écriture commune des Pays-Bas septentrionaux suit pour l'essentiel le modèle germanique

⁵⁰ W. ARNDT–M. TANGL, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Paläographie*, fasc. 3. Berlin 1903, pl. 94.

⁵¹ Arch. Duderstadt, Urkunden, Rep. I n° 37 (1342). Fac-similé en ligne: <<http://www.archive.geschichte.mpg.de/duderstadt/urkunden/rep1/137.htm>>

⁵² A. HESSEL, *Die Schrift der Reichskanzlei seit dem Interregnum und die Entstehung der Fraktur*. *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Phil.-hist. Kl., Fachgruppe 2. Mittlere und neuere Geschichte* NS 2, n° 3 (1937) 43–59; W. HEINEMEYER, *Studien zur Geschichte der gotischen Urkundenschrift (Archiv für Diplomatik, Beiheft 4)*. 2^e éd. Cologne 1982, 144–145; SPIEGEL (cf. n. 7); K. SCHNEIDER, *Paläographie und Handschriftenkunde für Germanisten*. Tübingen 1999, 59–62.

⁵³ HESSEL (cf. n. 52) 50; HEINEMEYER (cf. n. 52) 146.

⁵⁴ Ce changement soudain est largement illustré dans les fac-similés de H. K. L. von SYBEL–T. SICKEL (éd.), *Kaiserurkunden in Abbildungen*. Berlin 1880–1891, désormais disponibles en ligne, par ordre chronologique <<http://mdz.bib-bvb.de/digbib/urkunden/kuia/>>

⁵⁵ F. STEFFENS, *Paléographie latine*, trad. franç. 2^e éd. Trèves–Paris 1929, pl. 107a (1366).

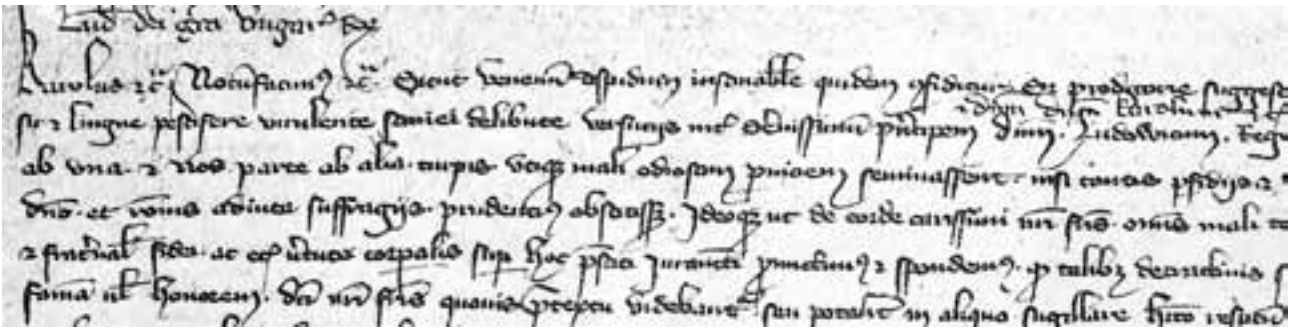
⁵⁶ P. LANGHOF, *Triebkräfte und Entwicklungstendenzen der gotischen kursiven Urkundenschriften im Gebiet der deutschen Ostexpansion im Spätmittelalter. Eine paläographisch-kanzleigeschichtliche Untersuchung*. *Jahrbuch für Geschichte des Feudalismus* 3 (1979) 87–109.

⁵⁷ Arch. Duderstadt, Urkunden, Rep. I n° 48 (1349) <http://www.archive.geschichte.mpg.de/duderstadt/urkunden/rep1/html_seiten/r1048.r.html>.

⁵⁸ Outre les travaux de HEINEMEYER (cf. n. 52) et de SPIEGEL (cf. n. 7), voir P. LANGHOF (cf. n. 56).

⁵⁹ LANGHOF (cf. n. 56) 105.

⁶⁰ Voir en dernier lieu P. SPUNAR, *Zum Aufkommen der gotischen Kursive in Mitteleuropa*. *Scriptorium* 54 (2000) 14–19.



Ill. 19: Registre de chancellerie de Charles IV de Luxembourg (13). F. Steffens, *Paléographie latine*, Paris-Trèves, 1925, pl. 107b (1360)

(peut-être même avec quelque retard?). Le décalage est net en tout cas avec la Flandre, où le modèle français s'imposait dès le milieu du siècle⁶¹.

Pour l'Empire aussi, un point qui mériterait une recherche particulière est le rôle des notaires: dès avant l'adoption de l'écriture française par la chancellerie impériale, on peut rencontrer au nord des Alpes une variante à peine germanisée de la même écriture notariale que nous avons déjà vue en Italie puis en France, une écriture décidément internationale⁶².

Le cas de l'**Angleterre** peut se comparer à l'Empire: il s'y fixe vers 1300 un type fort particulier avec sa propre discipline, celui que Malcolm Parkes a appelé *anglicana*⁶³: style nettement vertical, jambages posés et contrastes très marqués par pression sur la plume, avec en partie les mêmes lettres spéciales qu'en Allemagne, **a** à crosse et **g** ramassé, mais aussi **r** long, et des majuscules tout à fait distinctives⁶⁴. Celui-ci aussi servira largement dans les livres. La deuxième partie du siècle voit l'écriture anglaise bifurquer. L'*anglicana* continue sa carrière tout en faisant face aux premiers assauts de la mixte, et même en subissant l'influence soit de ses formes soit de sa technique⁶⁵. Mais il faut attendre le dernier quart du siècle pour que la royauté anglaise ajoute à la langue française, qu'elle pratique depuis trois siècles, et à la revendication de la couronne de France, le retour à un modèle d'écriture à la française⁶⁶ — tout de même trahi par la survie de formes autochtones pour des lettres typiques, notamment des majuscules comme **S** en forme de «cornue» (σ), **a** à crosse ou **r** long qui fera sans cesse surface pendant deux siècles⁶⁷. Dès les années 1384 on trouve le nouveau type repris, avec plus ou moins d'habileté ou de soin, jusque dans un acte privé écossais⁶⁸. Cette écriture acclimatée s'appellera *secretary hand*; elle sera à son tour fixée dans le premier livre d'écriture imprimé en Angleterre, en 1571, par un maître écrivain venu de France, Jean de Beaufort⁶⁹.

⁶¹ J. L. VAN DER GOEW, *Oud schrift in Nederland*. Alphen a. d. Rijn 1978; P. J. HORSMAN—Th. J. POELSTRA—J. P. SIGMOND, *Schriftspiegel*. Nederlandse paleografische teksten van de 13de tot de 18de eeuw. Zutphen 1984; DEKKER—BAETENS—MAARSCHALKERWEERD—DECHAMPS (cf. n. 42).

⁶² CMD—A I, ill. 105 (Aurbach 1338); Arch. Duderstadt, Urkunden, Rep. 1 n° 81 (1371) <http://www.archive.geschichte.mpg.de/duderstadt/urkunden/rep1/html_seiten/r1081.r.html>.

⁶³ M. B. PARKES, *English cursive book hands 1250–1500*. Oxford 1969, 1979², XIV–XVI.

⁶⁴ P. CHAPLAIS, *English royal documents. King John-Henry VI (1199–1461)*. Oxford 1971, pl. 13b (lettres patentes, 1337).

⁶⁵ La lettre en français du Prince Noir (1360) citée comme exemple de transition par CENCETTI (cf. n. 30) 241 (rééd. 1997, 213) reste techniquement très anglaise: The Palaeographical Society. *Facsimiles of manuscripts and inscriptions*. 2^e série. Londres 1884–1894, n° 140.

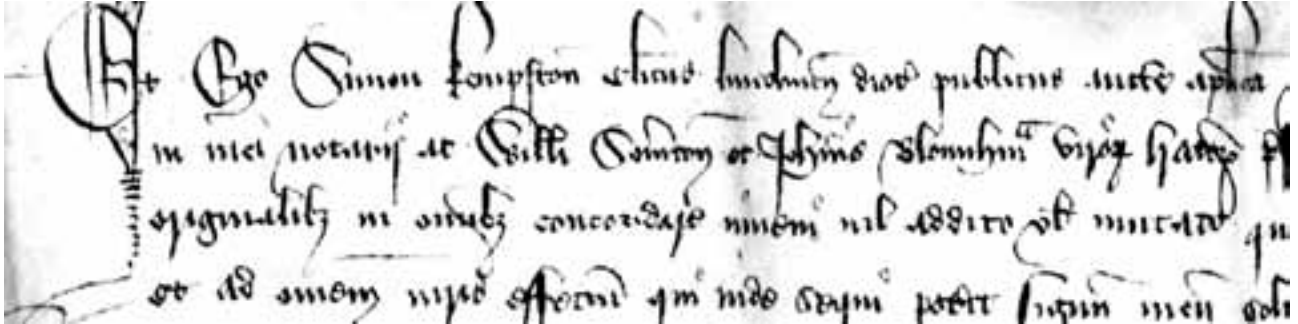
⁶⁶ PARKES (cf. n. 63) XIX–XX et pl. 9–10 (registres des archevêques de Cantorbéry, 1375–1381 et 1396–1414); CHAPLAIS, op. cit., pl. 19 (lettres patentes, 1396).

⁶⁷ Voir par ex. Palaeographical Society. 2^e série, n° 224c (indenture entre l'abbaye de Westminster et Geoffrey Chaucer, 1399).

⁶⁸ G. G. SIMPSON, *Scottish handwriting 1150–1650*. Édimbourg 1973, réimpr. Aberdeen 1986, pl. 8 (1384).

⁶⁹ A. S. OSLEY, *Scribes and sources: handbook of the chancery hand in the sixteenth century.... With an account of Jean de Beaufort* by B. WOLPE. Londres–Boston 1980, 224–240.

Et pour terminer, toujours le même chaînon manquant: en Angleterre aussi, nous retrouvons l'internationale des notaires. Les deux échantillons que j'ai pu en repérer, tardifs, le premier après 1386 (ill. 20), le second en 1396⁷⁰, tous deux dans un mélange variable d'*anglicana* et d'éléments importés, invitent à en rechercher d'autres.



Ill. 20: Souscription de Simon Kempston, notaire apostolique (post 1386). Arch. nat., L 315

La péninsule Ibérique du XIV^e siècle offre un exemple particulièrement net de division politique des écritures⁷¹. La Castille paraît vouloir repousser toute les influences étrangères dont elle est pourtant encerclée — à l'exception notable des notaires, toujours les plus réceptifs⁷². La chancellerie de Navarre, en revanche, sous les rois Valois, est passée dès le début du XIV^e siècle au style français, parfois suivi à la perfection, parfois plus péniblement imité⁷³. En Aragon, dans le dernier tiers du siècle, à côté de la minuscule catalane élaborée au XIII^e siècle et toujours dominante, on rencontre aussi bien un style presque parfaitement français dans la chancellerie de Pierre IV⁷⁴, que, chez les notaires, des formes diverses de cursives: parfois à l'italienne⁷⁵, parfois plus françaises⁷⁶; au XV^e siècle les premières l'emporteront largement.

Quant au Portugal, dans un paysage graphique varié, préparé par des influences extérieures sensibles dès le premier quart du siècle, on voit les formes françaises et franco-avignonnaises s'implanter à partir du dernier tiers du siècle, au moins dans les actes royaux et notariaux⁷⁷.

*
* *

Toute synthèse, même provisoire, demeure limitée par le manque de fac-similés du Moyen Âge tardif, autant que par la rareté des études, qu'elles soient régionales, nationales ou, plus encore, internatio-

⁷⁰ L. C. HECTOR, *The handwriting of English documents*. 2^e éd. Londres 1958, pl. 11 b (1396).

⁷¹ La diversité régionale des écritures ibériques tardo-médiévales a été vigoureusement quoique inégalement illustrée depuis quelques décennies. Voir notamment le recueil collectif *Escritura y cultura en la edad media*. *Anuario de estudios medievales* 21 (1991) 309-604.

⁷² Une écriture notariale «internationale», quoique avec un fort accent castillan et à une date tardive, dans: A. MILLARES CARLO, *Tratado de paleografía española III*. 3^e éd. Madrid 1983, pl. 310 (Valladolid 1409). D'autres actes de notaires pontificaux, plus caractéristiques encore, ont été illustrés dans la communication de C. DEL CAMINO MARTINEZ au présent colloque.

⁷³ MILLARES CARLO (cf. n. 72) III, pl. 363 (1355): écriture assez fidèle aux formes françaises mais taille de plume inadéquate.

⁷⁴ Ibid., pl. 328 (1386). Mais la pl. 329 (Martin I^{er}, 1409) est nettement plus italienne.

⁷⁵ M. J. ARNALL I JUAN-J. M. PONS I GURI, *L'escriptura a les terres gironines (segles IX-XVIII) II*. Girona 1993, pl. 109 (registre de tonsures, 1370, vraisemblablement écrit par un notaire).

⁷⁶ Ibid. pl. 126-127 (actes notariés, 1398): style général d'apparence plutôt française, avec certaines lettres italiennes (notamment r à pied).

⁷⁷ A. de J. DA COSTA, *Album de paleografia e diplomática portuguesas*. 6^e éd. Coimbra 1997, pl. 93 (1320, éléments italianisants), 97 (1332, évêque et chapitre de Coimbra, influence tardive de l'ancienne écriture de chancellerie française), 99 (1394, acte notarial, éléments d'influence française), 106 (1394, lettres patentes de Jean I^{er}, écriture franco-avignonnaise). Un exemple précoce est fourni par un acte de 1362 (1400 de l'ère d'Espagne) illustré dans le présent colloque par le Pr. J. MARQUES.

nales. Le tableau qui précède est donc nécessairement insuffisant, mais peut au moins suggérer des directions de recherche.

D'un point de vue technique, la mixte, favorisée par les progrès du papier, tire le meilleur parti de la plume pour maîtriser la forme des traits. On ne peut pas mesurer la vitesse d'une écriture d'après son aspect, mais il n'est pas à exclure que les écritures du XIII^e siècle, d'aspect si vif, n'aient pas été en réalité plus rapides que la mixte d'aspect si régulier: elles utilisaient en effet des variations de rapidité, de direction et de pression qui ont pu être relativement défavorables en termes de vitesse moyenne. On imagine mal que la mixte ait institué avec autant de succès une écriture plus lente, précisément dans une période où les besoins en quantité d'écriture augmentaient à grande échelle, même si le nombre des scribes s'élevait aussi.

D'un point de vue fonctionnel, ces qualités de l'écriture nouvelle, l'élégance de l'équilibre ainsi atteint entre les besoins de la lisibilité et la facilité d'écriture, ont permis de réduire la division entre écritures courantes et écritures d'apparat, bouleversant et simplifiant la typologie générale: l'écriture des lettres patentes les plus solennelles n'est plus distincte de celle des mandements ou des registres si ce n'est (dans une mesure très incertaine) par le degré de soin. Il reste cependant à vérifier si les différents degrés de cursivité seraient réductibles à des modèles morphologiques et techniques éventuellement pratiqués et enseignés en tant que tels, où seulement à la compétence et au goût de l'individu. Un dossier magnifique attend d'être étudié selon ce point de vue, les centaines de bulletins de vote autographes conservés après le vote de 1398 sur la soustraction d'obédience au pape d'Avignon, où la mixte est désormais presque hégémonique: peut-on encore y chercher une quelconque division typologique, les écritures les plus cursives ayant par exemple d'autres aspects en commun que la simple vitesse déformante, ou faut-il considérer qu'un type unique englobe désormais toutes ces variations⁷⁸?

A l'échelle européenne, l'exemple des formes de diffusion de la mixte, mâtinées d'éléments locaux, invite à redoubler de prudence en matière de typologie, et à se méfier des classements fondés sur des critères invariables et peu nombreux: ceux-ci risquent de séparer des écritures qu'une analyse plus complète rapprocherait. Ainsi les caprices de l'**a** (marqués par la géographie plutôt que par une chronologie générale) rendent-ils souvent problématique la distinction, récemment proposée et déjà largement admise, entre *cursiva antiquior* et *recentior*⁷⁹.

D'un point de vue social, les rythmes et modes de diffusion restent à préciser par de plus larges dépouillements, et surtout, à côté ou au sein des chancelleries (notamment épiscopales), le rôle des notaires pontificaux et impériaux que nous avons rencontrés aux quatre coins de l'Europe, préparant ou accompagnant la nouveauté. Cela nous ramène aussi à la question du rôle des écoles, voire des universités, autrefois soulevée par István Hajnal⁸⁰. Pour le XIII^e siècle ses conclusions n'étaient guère tenables, mais qu'en est-il aux siècles suivants?

S'y ajoutent les facteurs politiques ou dynastiques: il y a sans doute des relations graphiques qu'on pourrait mieux étayer sur l'histoire générale: ainsi le rôle de la chancellerie de Charles d'Anjou, ou encore, dans les années 1320, le choix précoce d'une écriture à la française⁸¹ en Poméranie (signe de distanciation à l'égard du pouvoir impérial?).

D'un point de vue culturel, enfin, au-delà de ses origines et de ses avatars, la mixte, par son élaboration formelle comme par son emprise européenne à la fin du XIV^e siècle, ne mérite-t-elle pas que l'on ajoute l'écriture des chancelleries aux facettes déjà multiples de cette réalité manifeste dans les autres arts, qu'on appelle le Gothique international?

Marc H. Smith, *École nationale des chartes, 19, rue de la Sorbonne, F-75005 Paris, France*

⁷⁸ E. POULLE-H. MILLET (éd.), *Le vote de la soustraction d'obédience en 1398 (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT)*. Paris 1988. Main particulièrement cursive au n° 273.

⁷⁹ Je suis revenu plus longuement sur ces questions à l'occasion d'une recension de DEROLEZ (cf. n. 5). *Scriptorium* 58 (2004) 274-279.

⁸⁰ I. HAJNAL, *L'enseignement de l'écriture aux universités médiévales*. 2^e éd. Budapest 1959.

⁸¹ LANGHOF (cf. n. 56), ill. 3 (1323).

ILLUSTRATIONS

- Ill. 1: Registre de la chancellerie de France (1337). Arch. nat. (Paris), JJ 68, fol. 9.
- Ill. 2: Lettres patentes de Philippe le Bel (1286). Arch. nat., K 36, n° 6.
- Ill. 3: Mandement de Philippe le Bel (1290). Arch. nat., K 36, n° 20 bis.
- Ill. 4: Lettres patentes de Philippe le Bel (1293). Arch. nat., K 36, n° 26 bis.
- Ill. 5: Registre de la chancellerie de France (1310). Arch. nat. JJ 45, fol. 12.
- Ill. 6: Registre de la chancellerie de France (1310). Arch. nat. JJ 45, fol. 114.
- Ill. 7: Registre de la chambre apostolique (1286-1287). Reg. Vat. 42. Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii Romanorum pontificum registris selecta. Rome 1888, n° 40.
- Ill. 8: Autographe de Stefano di San Giorgio (1290). Arch. Vat., Instr. misc. 237. H. VAN THIEL, *Mittellateinische Texte...* Göttingen 1972, pl. 19.
- Ill. 9: Souscription de Geoffroy du Plessis comme notaire apostolique (1303). Arch. nat., J 479, n° 14/6.
- Ill. 10: Lettre du prieur de Souvigny (1303). Arch. nat., J 909A, n° 20.
- Ill. 11: Lettre du doyen de Gerberoy (1303). Arch. nat., J 909A, n° 13.
- Ill. 12: Vidimus du consulat de Toulouse (1327). F. GALABERT, *Album de paléographie et de diplomatique...*, Toulouse-Paris 1912-1933.
- Ill. 13: Registre de la chancellerie de France (1332). Arch. nat., JJ 68, fol. 1.
- Ill. 14: Bulle de Benoît XII (1339). Arch. nat., L 306, n° 5.
- Ill. 15: Bulle de Grégoire XI (1371). Arch. nat., L 313, n° 2.
- Ill. 16: Registre de la chancellerie de France (1380). Arch. nat., JJ 117, fol. 1.
- Ill. 17: Bulle de Clément VII (1391). Arch. nat., L 365, n° 47.
- Ill. 18: Acte de Bernabò Visconti (1382). V. FEDERICI, *La scrittura delle cancellerie italiane...*, pl. 72.
- Ill. 19: Registre de chancellerie de Charles IV de Luxembourg (13). F. Steffens, *Paléographie latine*, Paris-Trèves, 1925, pl. 107b (1360)
- Ill. 20: Souscription de Simon Kempston, notaire apostolique (post 1386). Arch. nat., L 315.